

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 novembre 2018

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-huit le sept novembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le trente-et-un octobre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

RENOUVELLEMENT  
DE L'ADHESION DE  
LA VILLE DES LILAS  
A L'ASSOCIATION  
MAITRISEZ VOTRE  
ENERGIE (MVE).

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Patrick CARROUER par Jean DESLANDES, Roland CASAGRANDE par Christine MADRELLE, Malika DJERBOUA par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Valérie LEBAS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Guillaume ROUSSEAU, Narcisse NGAKA par Marlène UZAN, Irina SCHAPIRA par Arnold BAC, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

#### ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

#### SECRETAIRE :

Christine MADRELLE.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20181107-D117-18-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2018  
Date de réception préfecture : 08/11/2018

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DES LILAS A L'ASSOCIATION MAITRISEZ VOTRE ENERGIE (MVE).**

### LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2121-22,  
**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement,  
**VU** la loi n°2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**CONSIDERANT** les missions de cette association, à savoir :

- L'accompagnement à la transition écologique,
- La réduction et la maîtrise des consommations d'Énergie,
- La lutte contre la précarité énergétique
- La promotion de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables

**CONSIDERANT** la politique de développement durable de la Ville des Lilas,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** les statuts et le projet de convention de partenariat ci-joints,

### APRES EN AVOIR DELIBERE :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les statuts et le projet de convention de partenariat de l'association Maîtrisez Votre Energie (MVE).

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Ville des Lilas à l'association Maîtrisez Votre Energie (MVE), pour une durée de 3 ans, pour les années 2019, 2020 et 2021.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,  
 Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **08 NOV. 2018**
- et de son affichage le **08 NOV. 2018**  
 (pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :

**Voix pour : 33**

**Voix contre**

**Abstentions**

**NPPV**

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300456-20181107-D117-18-DE  
 Date de télétransmission : 08/11/2018  
 Date de réception préfecture : 08/11/2018